



Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du 29 Mars 2023

Convocation et affichage 22 mars 2023

Début séance : 20h30

10 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. Alain COCUAUD, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine.

3 Absents excusés : Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M. NESTERCZUK Dany, M ROY Alain Patrick.

M. NESTERCZUK Dany a donné pouvoir à M. CIGLIANO Fabien

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal du 22 février 2023,
- DPU non exercé
- Compte de gestion 2022 : Commune, Lotissements Artisanal et Chauret 2,
- Compte administratif 2022 : Commune, Lotissements Artisanal et Chauret 2,
- Affectation des résultats,
- Vote des taux d'imposition communaux,
- Budgets 2023 : Commune, Lotissements Artisanal et Chauret 2,
- Subvention FODAC 2023,
- Subvention association club le Colombier,
- Crèche La Marelle Enchantée,
- Bail Société de Chasse,
- Audit Gîte Place de l'Eglise,
- Sujets divers.

et propose de rajouter : Association AMSAIE, demande subventions pour le projet travaux salle polyvalente.

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 22 février 2023, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente M. MATHEY Georges / Mlle ALLEGRE Marion (parcelle F269 et F466) ;
- **N° 2023 - 010 – Comptes de gestion 2022** : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération. A l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance

- **N° 2023 - 011 – Monsieur Robert AMBROSI, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2022** : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération. A l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance.

- **Délibérations d'affectation des résultats** :

* **N° 2023 - 012 –** Pour la Commune :

Report de l'excédent capitalisé de fonctionnement (R1068) de 43 589.79 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 160 576.74 euros

* **N° 2023- 013 –** Pour le budget lotissement Artisanal :

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 152.58 euros.

* **N° 2023 - 014 –** Pour le budget le lotissement Chauret 2 :

Report de l'excédent de fonctionnement de 168 863.23 euros

Accord à l'unanimité.

- **N° 2023 - 015 – Vote du taux des taxes des contributions directes pour 2023 :**
 La taxe foncière sur les propriétés bâties est de **35,90 %**.
 La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **44.72 %**
 La taxe d'habitation est de **3,67%**
 Faire la délibération, 10 POUR dont 1 pouvoir et 1 abstention M. Laurent MANUEL.
- **N° 2023 – 016 - Budgets primitifs 2023 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2.** 10 POUR et 1 contre (pouvoir) pour le budget de la commune et à l'unanimité pour les 2 autres budgets. Faire délibération.
- **N° 2023 - 017 – FODAC 2023 :** Accord pour demander la subvention du FODAC 2023 la plus élevée possible pour le projet d'installation d'un régulateur pour le chauffage de l'école. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2023 - 018- Association le Colombier :** accord pour verser une subvention exceptionnelle de 350 euros pour l'organisation musicale du repas des plus de soixante ans. Faire délibération, à l'unanimité.
- **N° 2023 - 019 - Crèche la Marelle enchantée :** Dans l'attente de la signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF, cette Crèche a besoin d'une avance sur subvention afin qu'elle puisse continuer à fonctionner, Accord pour verser une avance de 4 900 euros. Faire délibération, à l'unanimité.
- **N° 2023 - 020 – Bail société de chasse :** Accord pour renouveler ce bail au prix de 50 euros annuellement pour une durée de dix ans soit du 01/04/2023 au 31/03/2033. Faire délibération, à l'unanimité.
- **Information du devis** de l'Ingénierie et territoires (IT) 04 pour l'audit énergétique des 2 gîtes de la Place de l'Eglise.
- **N° 2023 - 021- Association AMSAIE :** accord pour verser une subvention exceptionnelle de 350 euros pour des petits aménagements faits par l'association et pour l'organisation d'une exposition sur les mines d'eau en Provence. Faire délibération, à l'unanimité
- **N° 2023 - 022 – Travaux salle polyvalente :** Accord pour demander la subvention du fond vert et la subvention de la Région programme « nos communes d'abord » la plus élevée possible pour les travaux de la salle polyvalente. Faire délibération. A l'unanimité
- **Fin de séance à 23h45**

Robert AMBROSI
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

